

RUBRIQUE1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : Hygienfresh Detergente Enzima

Code des commerces : A39-505

Ligne de produits: Hygienfresh

UFI: QPN2-C0JW-Q006-P5S1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Super concentré nettoyant enzymatique actif

Secteurs d'utilisation:

Fabrication industrielle (tous types)[SU3], Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)[SU22]

Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins autres que celles énumérées

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Tintolav s.r.l. - Via M. D' Antona 7 - 10028 Trofarello (TO) Tel. 011/649.68.27 Fax 011/649.67.42

Email: info@tintolav.com - Sito internet: www.tintolav.com

Email tecnico competente: a.conedera@tintolav.com

Contact nationaux: FR: numéro ORFILA (INRS):

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+ 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 - 7 jours sur 7) ----- SUISSE :Tox Info Suisse Telefon/téléphone: 145; www.toxi.ch

RUBRIQUE2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification conformément au Règlement (CE) No 1272/2008:

Pictogrammes:

GHS07

Code(s) des classes et catégories de danger:

Eye Irrit. 2

Code(s) des mentions de danger:

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

2.1.2 Informations complémentaires:

Pour le texte intégral des mentions de danger et des mentions de danger UE: voir la RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) n° 1272/2008:

Code(s) des pictogrammes, mentions d'avertissement:
GHS07 - Attention



Code(s) des mentions de danger:
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Code(s) des mentions additionnelles de danger:
EUH208 - Contient Subtilisine, mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7];
2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1). Peut produire une réaction allergique.

Mentions de mise en garde:

Prévention

P264 - Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

Contient (Règ.CE 648/2004):

>= 5% < 15% Anionic surfactants, < 5% Non-ionic surfactants, Enzymes, Perfumes, Hexamethylindanopyran, Terpeneol, Citronellol, Hexyl cinnamal, Methylchloroisothiazolinone, Methylisothiazolinone

Exclusivement à usage professionnel

UFI: QPN2-C0JW-Q006-P5S1

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

Aucune autre information sur les risques

RUBRIQUE3. Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Pas pertinent

3.2 Mélanges

Note B - Certaines substances (acides, bases, etc.) sont mises sur le marché en solutions aqueuses à des concentrations diverses et ces solutions nécessitent dès lors une classification et un étiquetage différents, car les dangers qu'elles présentent varient en fonction de la concentration. Dans la troisième partie, les entrées accompagnées

de la note B ont une dénomination générale du type «acide nitrique...%». Dans ces cas-là, le fournisseur doit indiquer sur l'étiquette la concentration de la solution en pourcentage. Sauf indication contraire, le pourcentage de concentration est toujours sur la base d'un calcul poids/poids.

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
Dodecylbenzenesulphonic acid, compound with 2,2',2"-nitrilotriethanol (1:1).	>= 5 < 15%	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 1.653,000 mg/kg ATE dermal = 4.199,000 mg/kg	ND	27323-41-7	248-406-9	ND
Alcools en C13-15, ramifiés et linéaires, éthoxylés	>= 3,00 < 5%	Acute Tox. 4, H302; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Chronic 3, H412 Limits: Eye Irrit. 2, H319 3<= %C <10; Eye Dam. 1, H318 %C >10; 1 1 ATE oral > 300,000 mg/kg	ND	157627-86-6	ND	ND
cumènesulfonate de sodium	>= 1 < 5%	Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 ATE oral = 5.200,000 mg/kg ATE dermal = 2.000,000 mg/kg ATE inhal = 5.000,000 mg/l/4 h	ND	28348-53-0	248-983-7	ND
2,2',2"-nitrilotriéthanol	>= 0,1 < 1%	Eye Irrit. 2, H319 ATE oral = 5.000,000 mg/kg ATE dermal = 2.000,000 mg/kg	ND	102-71-6	203-049-8	01-2119486 428-31-xxxx
Subtilisine	>= 0,1 < 1%	Skin Irrit. 2, H315; Eye Dam. 1, H318; Resp. Sens. 1, H334; STOT SE 3, H335 ATE oral = 1.800,000 mg/kg ATE inhal = 0,130 mg/l/4 h	647-012-00-8	9014-01-1	232-752-2	01-2119480 434-38
2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique	< 0,1%	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335 ATE oral = 2.000,000 mg/kg ATE dermal = 2.000,000 mg/kg	ND	10377-81-8	233-829-3	ND
mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1) Note: B	< 0,1%	EUH071; Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Skin Corr. 1C, H314; Skin Sens. 1A, H317; Eye Dam. 1, H318; Acute Tox. 2, H330; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1,	613-167-00-5	55965-84-9	ND	ND

Substance	Concentration[w/w]	Classification	Index	CAS	EINECS	REACH
		H410 Limits: Skin Corr. 1C, H314 %C >=0,6; Skin Irrit. 2, H315 0,06<= %C <0,6; Eye Dam. 1, H318 %C >=0,6; Eye Irrit. 2, H319 0,06<= %C <0,6; Skin Sens. 1A, H317 %C >=0,0015; 100 100				

RUBRIQUE4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation:

Aérer l'ambient. Enlever immédiatement le patient de l'ambient souillé et le porter dedans à ambient très aéré. Dans le cas de malaise consulter un docteur.

Contact direct avec la peau (du produit pur):

Enlever immédiatement les vêtements souillés.

Laver immédiatement avec l'eau courante abondante et savonner par la suite les secteurs du corps qui sont venus pour entrer en contact avec le produit, même si seulement soupçonneux.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon

Contact direct avec les yeux (du produit pur):

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau courante, aux paupières ouvertes, dans l'ordre au moins 10 minutes ; protéger donc les yeux avec la gaze stérile sèche. Aller immédiatement à la visite médicale,

Ne pas employer les baisses pour les yeux ou les onguents d'aucunen sorte devant la visite ou le conseil de l'oculiste.

Ingestion:

Pas dangereux. Est possible donnent le charbon actif en eau ou l'huile de la vaseline minérale médicinale.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunes données disponibles.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

RUBRIQUE5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens conseillés de l'extinction:

Pulvérisation d'eau, CO2, mousse, poudres de chimies basées sur les matériaux impliqués dans le feu.

Moyens de l'extinction d'éviter:

Jets d'eau. Utilisez des jets d'eau uniquement pour refroidir les surfaces des récipients exposés au feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunes données disponibles.

5.3. Conseils aux pompiers

Employer les protections pour les manières respiratoires.
Elmet de urgence et vêtements protecteurs complets
L'eau vaporisée peut être employée pur protéger les personnes occupées dans l'extinction
On conseille d'ailleurs d'utiliser des vitesses de plongée à l'air, surtout si on travail dans les endroits fermés et peu aérés en tous cas s'ils sont utilisés extincteur halogénait.
Tenir les récipients au frais en les arrosant d'eau

RUBRIQUE6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures durgence

6.1.1 Pour les non-secouristes:

Laissez la zone entourant le déversement ou de rejet. Ne pas fumer
Mettre la masque d'usage, gants et vêtements protecteurs.

6.1.2 Pour les secouristes:

Porter un masque, des gants et des vêtements de protection. Adaptés : latex, nitrile, PVC
Éliminer toute flamme nue et toute source d'inflammation potentielle. Ne pas fumer.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer la zone dangereuse et, si nécessaire, consulter un expert.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les pertes avec la terre ou le sable.
Si le produit est écoulee dans un cours d'eau, les eaux d'égout ou à souillé la terre ou la végétation, informer les autorités compétentes.
Se débarrasser de résiduel en respectant les normes en vigueur.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

6.3.1 Pour de confinement:

Rassembler rapidement le produit mettant le masque et les vêtements protecteurs.
Rassembler le produit pour la réutilisation, si possible, ou pour l'élimination. L'absorber par la suite avec le matériel inerte.
Éviter qu'il pénètre dans l'égout.

6.3.2 Pour le nettoyage:

Après la cueillette, lavage avec de l'eau la zone intéressée et les matériaux.

6.3.3 Autres informations:

Aucune en particulier.

6.4. Référence à d'autres sections

Se reporter aux paragraphes 8 et 13 pour plus d'informations

RUBRIQUE7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact et l'inhalation des vapeurs
Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
Pendant le travail ne pas manger et ne pas boire.

Voir aussi paragraphe 8 ci-dessous.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver dans le contenant original hermétiquement fermé. Ne pas conserver dans des récipients ouverts ou non étiquetés.

Garder les contenants debout et en toute sécurité en évitant la possibilité de chutes ou de collisions.
Entreposer dans un endroit frais, loin des sources de chaleur et `exposition directe du soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):

Manipuler avec soin. Conserver dans un endroit aéré et loin de la chaleur, garder le contenant hermétiquement fermé.

Fabrication industrielle (tous types):

Manipulez-les avec une extrême prudence. Conserver dans un endroit bien aéré, loin des sources de chaleur.

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Relativement aux substances contenues:

Subtilisine:

ACGIH TLV : Plafond : 0,00006 mg/m³ de plafond (comme enzyme active cristalline, répertorié sous subtilisines)

Belgique : 0,00006 mg/m³ valeur limite maximale (8 heures)

Danemark : Plafond : 0,00006 mg/m³

Irlande : TWA : 0,00006 mg/m³ STEL : 0,00006 mg/m³

Pays-Bas : Plafond : 0,00006 mg/m³

Norvège : 0,00006 mg/m³ de plafond

Portugal : Plafond : 0,00006 mg/m³

Espagne: VLA-EC : 0,00006 mg/m³

Suède: 1 glycineunit/m³ LLV 3 glycineunit/m³ LLV

Suisse : STEL : 0,00006 mg/m³

Allemagne: = 1 glycineunit/m³ LLV = 3 glycineunit/m³ LLV

Royaume Uni : 0,00004 mg/m³ TWA

- Substance: cumènesulfonate de sodium

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 26,9 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 136,25 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 6,6 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 68,1 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A court terme Consommateurs Oral = 3,8 (mg/kg bw/day)

Effets à l'échelle locale A long terme Employés Dermique = 0,096 (mg/kg bw/day)

Effets à l'échelle locale A long terme Consommateurs Dermique = 0,048 (mg/kg bw/day)

PNEC

Eau douce = 0,23 (mg/l)

Sédiment Eau douce = 0,862 (mg/kg/Sédiment)

Eau de mer = 0,023 (mg/l)

Sédiment Eau de mer = 0,086 (mg/kg/Sédiment)

STP = 100 (mg/l)

Sol = 0,037 (mg/kg Sol)

- Substance: 2,2',2"-nitrilotriéthanol

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 5 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 6,3 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 1,25 (mg/m³)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 3,1 (mg/kg bw/day)

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 13 (mg/kg bw/day)
Effets à l'échelle locale A long terme Employés Inhalation = 5 (mg/m³)
Effets à l'échelle locale A long terme Consommateurs Inhalation = 1,25 (mg/m³)
PNEC
Eau douce = 0,32 (mg/l)
Sédiment Eau douce = 1,7 (mg/kg/Sédiment)
Eau de mer = 0,03 (mg/l)
Sédiment Eau de mer = 0,17 (mg/kg/Sédiment)
STP = 10 (mg/l)
Sol = 0,15 (mg/kg Sol)

- Substance: Subtilisine

DNEL

Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 1,8 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A court terme Consommateurs Oral = 3,6 (mg/kg bw/day)
Effets à l'échelle locale A long terme Employés Inhalation = 0,06 (mg/m³)
Effets à l'échelle locale A long terme Consommateurs Inhalation = 0,000015 (mg/m³)
PNEC
Eau douce = 0,0017 (mg/l)
Eau de mer = 0,00017 (mg/l)
STP = 65 (mg/l)
Sol = 0,568 (mg/kg Sol)

- Substance: 2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique

DNEL

Effets systémiques A long terme Employés Inhalation = 5,9 (mg/m³)
Effets systémiques A long terme Employés Dermique = 3,3 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Inhalation = 1,4 (mg/m³)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Dermique = 1,7 (mg/kg bw/day)
Effets systémiques A long terme Consommateurs Oral = 1,7 (mg/kg bw/day)
PNEC
Eau douce = 0,026 (mg/l)
Sédiment Eau douce = 0,054 (mg/kg/Sédiment)
Eau de mer = 0,003 (mg/l)
Sédiment Eau de mer = 0,005 (mg/kg/Sédiment)
STP = 10 (mg/l)
Sol = 0,014 (mg/kg Sol)

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés:

Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans):
Pas de suivi spécifique prévu

Fabrication industrielle (tous types):

Pas de suivi spécifique prévu

Mesures de protection individuelle:

a) Protection des yeux / du visage

Pendant la manipulation du produit pur employer les verres de sécurité (EN 166).

b) Protection de la peau

i) Protection des mains

Manipuler avec des gants. Les gants doivent être inspectés avant utilisation. Utiliser une technique de retrait des gants appropriée (sans toucher la surface extérieure) pour éviter tout contact cutané avec ce produit. Jeter les gants contaminés après utilisation conformément à la réglementation en vigueur et aux bonnes pratiques de laboratoire. Se laver et se sécher les mains.

Les gants de protection choisis doivent être conformes aux exigences de la directive européenne 89/686/CEE et aux normes EN 374 qui en découlent.

Contact total

Matériau : caoutchouc nitrile

Épaisseur minimale : 0,11 mm

Temps de pénétration : 480 min

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité, qui varient d'un fabricant à l'autre.

Pour choisir le type de gants à utiliser, consulter le fournisseur/fabricant de gants. Suivez les instructions concernant la perméabilité et le temps de percée fournies par le fournisseur de gants.

ii) Divers

Pendant la manipulation du produit pur porter les vêtements de protection complets de la peau.

c) Protection respiratoire

Non nécessaire pour l'usage normal.

d) Risques thermiques

Pas de danger d'être signalés

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Relativement aux substances contenues:

Subtilisine:

L'autorité locale doit être informée si les pertes ne peuvent pas être limitée

Eaux usées doivent être acheminée à l'usine de traitement des eaux usées

RUBRIQUE9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
État physique	liquide	
Couleur	Bleu	
Odeur	caractéristique	
Seuil olfactif	non déterminé	
Point de fusion/point de congélation	< 4 °C	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé	
Inflammabilité	non déterminé	
Limites inférieure et supérieure d'explosion	non déterminé	
Point d'éclair	> 65 °C	ASTM D92
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé	
Température de décomposition	non déterminé	
pH	8.5 - 9.5	

Propriétés physiques et chimiques	Valeur	Méthode de détermination
Viscosité cinématique	non déterminé	
Solubilité	Complètement soluble dans l'eau	
Solubilité dans l'eau	Complètement soluble dans l'eau	
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	non déterminé	
Pression de vapeur	non déterminé	
Densité et/ou densité relative	1,100 - 1,150 gr/cm ³	
Densité de vapeur relative	non déterminé	
Caractéristiques des particules	nas pertinent	

9.2. Autres informations

Teneur en COV prêt à l'emploi: 0,23 %

9.2.1 Informations concernant les classes de danger physique

Pas pertinent

9.2.2 Autres caractéristiques de sécurité

Pas pertinent

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Sans risques de réactivité

10.2. Stabilité chimique

Aucune réaction dangereuse lorsque manipulés et entreposés conformément aux dispositions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'y a pas de réactions dangereuses

10.4. Conditions à éviter

Rien à signaler

10.5. Matières incompatibles

Il peut produire des gaz inflammables pour entrer en contact avec les métaux élémentaires, nitrures, sulfure inorganique, agents réducteurs forts.

Il peut produire des gaz toxiques pour entrer en contact avec le sulfide inorganique, agents réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas lorsqu'il est utilisé pour les usages prévus.

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

ATE(mix) oral = 7.228,9 mg/kg

ATE(mix) dermal = ∞

ATE(mix) inhal = ∞

(a) toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(b) corrosion cutanée/irritation cutanée: Dodecylbenzenesulphonic acid, compound with 2,2',2''nitrilotriethanol (1:1):

Irritant

2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique: Irritation de la peau:

Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande): non irritant, (1993). Irritation des yeux:

Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande): modérément irritant, 1998

Bovin (étude in vitro): pas très irritant ni corrosif, 2010

(c) lésions oculaires graves/irritation oculaire: Le produit, si porté pour entrer en contact avec les yeux, provoque des irritations importantes qu'elles peuvent durer plus de 24 heures.

Dodecylbenzenesulphonic acid, compound with 2,2',2''nitrilotriethanol (1:1): Irritant

(d) sensibilisation respiratoire ou cutanée: Subtilisine: Système respiratoire : substance sensibilisant (expérience humaine)

(e) mutagénicité sur cellules germinales: Subtilisine: Aucune indication d'effets mutagènes (OECD TG 471, 473, 476)

(f) cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(g) toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(h) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique: Subtilisine: Toxique de certains organes cibles (exposition unique)

Irritant des voies respiratoires (ACGIH, 2001)

(i) toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition répétée: Dodecylbenzenesulphonic acid, compound with 2,2',2''nitrilotriethanol (1:1): Lapin 90 jours cutanée NOAEL > 5 mg / kg p.c. (seulement la dose testée)

(j) danger par aspiration: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Relativement aux substances contenues:

Dodecylbenzenesulphonic acid, compound with 2,2',2''nitrilotriethanol (1:1):

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 1653

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 4199

Alcools en C13-15, ramifiés et linéaires, éthoxylés:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) > 300

cumènesulfonate de sodium:

DL50 orale (rat): 5,2 g/kg

DL50 par voie cutanée (rat): > 2,0 g / kg

LD 50 (rat, inhalation, poussière/brouillard) > 5 mg/l/4:0

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5200

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 5000

2,2',2''-nitrilotriéthanol:

Toxicité DL50/oral : rat : > 5 000 mg / kg

CL50/inhalation : IRT (test de risque d'Inhalation): l'inhalation du mélange vapeur-air hautement saturé n'est pas un risque aigu (aucun 23348 dans les 8 heures)

DL50/cutanée : lapins : > 2 000 mg / kg

Irritation cutanée primaire : non irritant

Lapin : non irritant

Sensibilisation. Action non sensibilisant

Des expériences chez l'homme : aérosols sous forme respirable : peut causer une irritation des voies respiratoires avec des agents de nitrosanti (p. ex. les nitrites, les oxydes d'azote) peut se former, en particulier, des conditions de

nitrosamines.

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 5000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

Subtilisine:

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 1800

CL50 Inhalation (rat) vapeur/poussière/brouillard/fumée (mg/l/4h) ou gaz (ppmV/4h) = 0,13

2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique:

Toxicité orale aiguë

Paramètre: LD50 (2-aminoéthanol, monoester avec acide borique; numéro CAS: 10377-81-8)

Voie d'exposition: oralement

Espèce: Rat

Dose efficace:> 2000 mg / kg

Toxicité cutanée aiguë

Paramètre: dose discriminante. (2-aminoéthanol, monoester avec acide borique; numéro CAS: 10377-81-8)

Voie d'exposition: Dermique

Espèce: Rat

Dose efficace:> 2000 mg / kg

LD50 Orale (rat) (mg/kg de poids corporel) = 2000

LD50 Cutanée (rat ou lapin) (mg/kg de poids corporel) = 2000

11.2. Informations sur les autres dangers

Aucunes données disponibles.

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité

Relativement aux substances contenues:

Dodecylbenzenesulphonic acid, compound with 2,2',2''nitrilotriethanol (1:1):

C(E)L50 (mg/l) = 2,6

Alcools en C13-15, ramifiés et linéaires, éthoxylés:

C(E)L50 (mg/l) = 1

cumènesulfonate de sodium:

-Espèces : Algues CE50 = 230 mg/l-h Durée : 96

-Espèces : Daphnia CE50 = 1 000 mg/l-h Durée : 48

-Espèces : Poissons CL50 = 1 000 mg/l-h Durée : 96

2,2',2''-nitrilotriéthanol:

-Ecotoxicité

Ittiotoxicité : Iepomismacrochirus/CL50 (96 h): 450-1000 mg/l

Invertébrés aquatiques : Daphnia magna/CE50 (12 h 0): 1390 mg/l

Plantes aquatiques : Scenedesmus subspicatus/CE50 (72 h): 216 mg/l

Micro-organismes/effets sur la boue activée : plantes adaptées, avec le placement correct de faibles concentrations en épuration biologique ne sont pas prévisibles

inconvenients de l'activité de dégradation des boues activées.

-Persistance et dégradabilité

Élimination : méthode d'essai : l'OCDE 301 E ; 84/449/CEE, c. 3

méthode d'analyse : réduction du DOC. Degré d'élimination : 90 % >. Évaluation : facilement biodégradable

Autres effets indésirables : halogénés adsorber les composés organiques (AOX): ce produit ne contient-elle pas d'halogènes organiques

C(E)L50 (mg/l) = 1390 1

1

Subtilisine:

C(E)L50 (mg/l) = 0,586

2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique:

Toxicité aiguë (à court terme) sur les poissons

Paramètre: CL50 (2-aminoéthanol, monoester avec acide borique; numéro CAS: 10377-81-8)

Espèce: *Cyprinus carpio*

Dose efficace: = 617 mg / l

Temps d'exposition: 96 h

Toxicité aiguë (à court terme) pour les daphnies

Paramètre: CE50 (2-aminoéthanol, monoester avec acide borique; numéro CAS: 10377-81-8)

Espèce: *Daphnia magna*

Dose efficace: = 423 mg / l

Temps d'exposition: 48 h

Toxicité aiguë (à court terme) pour les algues

Paramètre: CE50 (2-aminoéthanol, monoester avec acide borique; numéro CAS: 10377-81-8)

Espèce: *Pseudokirchneriella subcapitata*

Dose efficace: = 26 mg / l

Temps d'exposition: 72 h

C(E)L50 (mg/l) = 26 1

1

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Toxicité aiguë pour les poissons

Le matériau est très toxique pour les organismes aquatiques (LC50/EC50/IC50 inférieur à 1 mg/l pour les espèces les plus sensibles).

CL50, *Oncorhynchus mykiss* (truite arc-en-ciel), essai dynamique, 96 h, 0,19 mg/l, Ligne directrice 203 de l'OCDE ou équivalent

Toxicité aiguë pour les invertébrés aquatiques

CE50, *Daphnia magna* (Puce d'eau), Essai en dynamique, 48 h, 0,16 mg/l, Ligne directrice 202 de l'OCDE ou équivalent

Toxicité aiguë pour les algues / plantes aquatiques

CE50, *Pseudokirchneriella subcapitata* (algues vertes), 72 heures, 0,027 mg/l, Ligne directrice 201 de l'OCDE ou équivalent

NOEC, *Skeletonema costatum*, Essai statique, 72 h, Taux de croissance, 0,0014 mg/l

Toxicité chronique pour les poissons

NOEC, Truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*), débit, 14 jr, 0,05 mg/l

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

NOEC, *Daphnia magna*, Essai dynamique, 21 jr, 0,1 mg/l

100

NOEC (mg/l) = 0,05 100

Utiliser conformément aux bonnes pratiques de travail afin d'éviter la pollution dans l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Relativement aux substances contenues:

Subtilisine:

Rapidement biodégradables (TG de l'OCDE 301 b)

2-aminoéthanol, monoester avec l'acide borique:

Paramètre: Biodégradation

Dose efficace: env. 73%

Temps d'exposition: 28 jours

Paramètre: Biodégradation

Dose efficace:> 60%

Temps d'exposition: 10 jours

Facilement biodégradable.

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Biodégradation (métabolisme aquatique) : 5-chloro-2-méthyl-4-isothiazolin-3-one (CMIT) :

t $\frac{1}{2}$ anaérobie = 0,2 jours. t $\frac{1}{2}$ aérobie = 0,38 - 1,3 jours. 2-méthyl-4-isothiazoline-3-

un (MIT) : aérobie t $\frac{1}{2}$ = 0,38 - 1,4 jours

Biodégradabilité : Considéré comme rapidement dégradable. Le produit n'est pas facilement biodégradable selon les critères OCDE/CE.

Biodégradation : <50 %

Temps d'exposition : 10 j

Photodégradation

Demi-vie atmosphérique : 0,38 - 1,3 j

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage : n-octanol / eau (log Pow) : 0,401 Méthode non spécifiée.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Relativement aux substances contenues:

Subtilisine:

N'accumulez pas de bio-

mélange de: 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 247-500-7]; 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one [No. CE 220-239-6] (3:1):

Faible potentiel de bioconcentration (FBC ou Log Pow < 100 < 3).

12.4. Mobilité dans le sol

Aucunes données disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Sur la base des données disponibles, aucune substance PBT ou vPvB n'est présente conformément au règlement (CE) 1907/2006, annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Sur la base des données disponibles, aucune substance n'interfère avec le système endocrinien conformément au règlement (UE) 2017/2100

12.7. Autres effets néfastes

Aucun effet indésirable constaté

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Ne pas réutiliser les récipients vides. Les vidanger à l'égard des normes en vigueur. Le résiduel certain du produit doit être vidangé aux compagnies autorisées selon les normes en vigueur.

Récupérer si possible. Actionner en accord aux dispositions locales et nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non inclus dans le champ d'application de les réglementations concernant le transport des marchandises dangereuses: par route (ADR); par train (RID); par avion (OACI / IATA); par maritime (IMDG).

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Aucun

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Aucun

14.4. Groupe d'emballage

Aucun

14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes données disponibles.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

On ne prévoit pas de transport en vrac

RUBRIQUE 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Substances de la liste candidate (article 59 de REACH)

Sur la base des données disponibles, aucune substance SVHC n'est présente

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Le fournisseur a fait une évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16. Autres informations

16.1. Autres informations

Description du mentions de danger exposé au point 3

H315 = Provoque une irritation cutanée.

H319 = Provoque une sévère irritation des yeux.

- H302 = Nocif en cas d'ingestion.
- H318 = Provoque de graves lésions des yeux.
- H412 = Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H335 = Peut irriter les voies respiratoires.
- H334 = Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H301 = Toxique en cas d'ingestion.
- H310 = Mortel par contact cutané.
- H314 = Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 = Peut provoquer une allergie cutanée.
- H330 = Mortel par inhalation.
- H400 = Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 = Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification et procédure utilisée pour dériver la classification des mélanges selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification selon le règlement (CE) n°. 1272/2008

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. Procédure de classement: Méthode de calcul

Principales références normatives :

Directive 1999/45/ce

Directive 2001/60/ce

Règlement (CE) 1272/2008

Règlement 2010/453/CE de la Commission

* Les informations contenues dans ce document sont basées sur nos connaissances à la date ci-dessus.

Concernant uniquement le produit et ne constituent pas une garantie d'une qualité particulière.

C'est le devoir de l'utilisateur de s'assurer qu'il s'agit d'une information appropriée et complète au sujet de l'utilisation spécifique prévue.

Cette fiche technique annule et remplace toutes éditions précédentes.
